






20

Développement Durable et Agenda 21

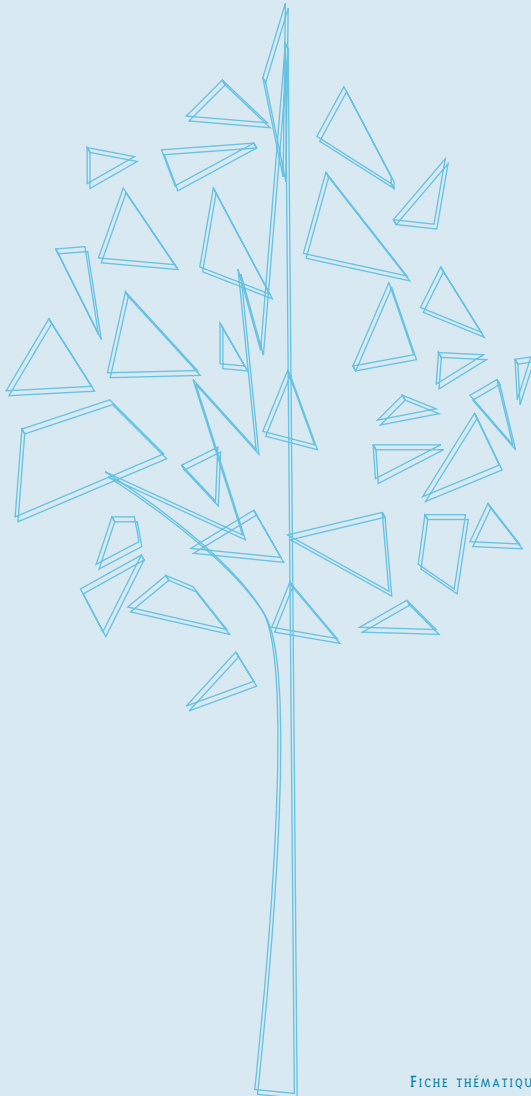
sommaire



	plantons le décor ! Le thème traité.....	1
	creusons la question	
	Le concept de développement durable.....	2
	Définition de l'Agenda 21.....	3
	en savoir plus	
	Sites internet.....	4
	Contacts.....	4
	Bibliographie.....	4
	Fiches techniques et thématiques.....	4
		
	Vous souhaitez adhérer au RSP : Mode d'emploi.....	4



plantons le décor !

Le thème traité



Le concept de *développement durable*  est à la fois complexe et paradoxal. Il parle de durabilité et de développement alors que l'on parle d'équilibre, de préservation, d'environnement. Ce terme nous renvoie vers une logique qu'il est indispensable d'appréhender correctement pour mieux agir et préserver notre environnement. Les échanges du Réseau de Sites Pédagogiques de l'Aisne autour de ce thème visent donc à éclaircir l'origine, la signification et l'emploi du concept, mais aussi à savoir de quelle manière, à l'échelle individuelle et au sein de leur structure d'accueil, les gestionnaires de sites peuvent concrètement y tendre. L'Agenda 21  vient apporter un exemple de méthode pour la mise en œuvre d'actions concrètes au sein d'un établissement.

Pour lire l'illustration d'un projet d'Agenda 21 ainsi que des exemples d'actions concrètes (sur les déchets, les toilettes sèches, le jardin bio et l'alimentation), se référer à la fiche technique N°4 "Un Agenda 21 pour mon site".

définitions...

(Extraites du livre "Le développement durable", Sylvain Allemand, Edition Autrement, junior, 2006)

AGENDA 21 ?

Un Agenda 21 est un outil de mise en œuvre concrète du développement durable dans tous les domaines : alimentation, déchets, eau, biodiversité,...

DEVELOPPEMENT DURABLE ?

La notion de développement durable repose sur 3 "piliers", c'est-à-dire 3 principes fondamentaux :

- Continuer à produire des richesses pour satisfaire les besoins de la population mondiale (**pilier économique**),
- Veiller à réduire les inégalités à travers le monde (**pilier social**),
- Et cela sans dégrader l'environnement que les générations futures recevront en héritage (**pilier environnemental**),
- La gouvernance est souvent rajoutée au trois principes énoncés.

creusons la question !

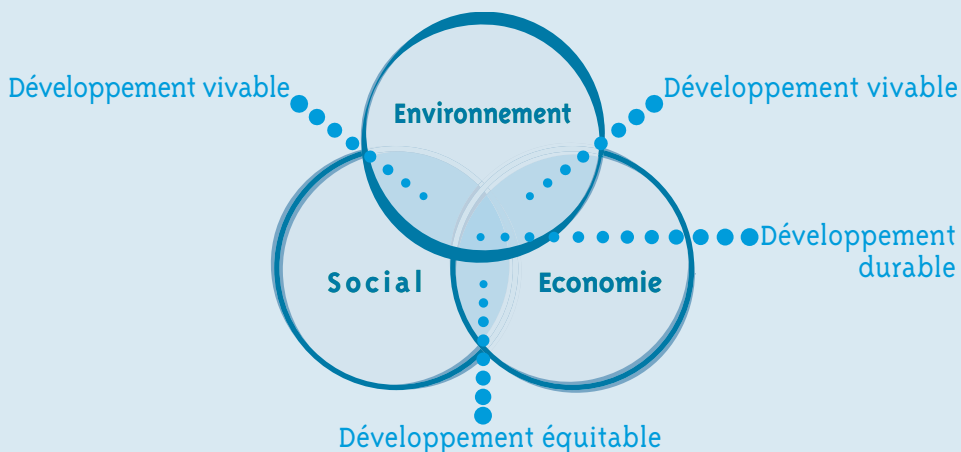
Le concept de développement durable

L'ORIGINE DU CONCEPT : SOMMET DE LA TERRE À RIO (1992)

Le développement durable : "c'est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

Objectif : construire un mode de développement qui réponde aux enjeux sociaux et économiques tout en préservant les ressources et les équilibres naturels.

REPRÉSENTATION DU CONCEPT



Exemple : Enjeux et impact d'un Etablissement Recevant du Public (en France)

- 1 école utilise en moyenne 100 litres d'eau par élève et par jour.
- 1 degré supplémentaire = + 7 % d'énergie.
- La consommation de produits alimentaires frais a diminué de 60 % en 40 ans.
- Seuls 11,4 % des établissements scolaires respectent la circulaire concernant la restauration scolaire.
- 6 % des français vivent en-dessous du seuil de pauvreté (1 million sont des enfants).

EVOLUTION DU CONCEPT

- **La préservation des ressources pour les générations futures est une idée ancienne**
"Les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat"
(Ordonnance de Brunoy, 1346).
- **Le développement durable est le prolongement des réflexions de certains économistes**
Dès les années 1970, quelques économistes préconisaient une croissance zéro pour remédier au maldéveloppement (Meadows, 1972), ou encore le modèle de l'éco-développement (Ignacy SACHS) : *"A la croissance mimétique, inégalitaire et destructrice du milieu et des ressources, il faut opposer le développement endogène, axé sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toute population, s'efforçant de ménager les ressources et l'environnement"*.
- **Un concept héritier des réflexions passées**
Le développement durable n'est pas seulement une reformulation des réflexions nées dans les années 1970. Il se situe aussi dans une approche qualitative, et introduit une dimension éthique. Il résonne différemment en chacun :
 - Politiques : dimension éthique et conscience éco-citoyenne.
 - Économistes : modèle de développement alternatif.
 - Écologistes : slogan efficace pour la préservation de la nature.

CE CONCEPT EST-IL UNE SIMPLE SUPERPOSITION D'UTOPIES ?

- Utopie éthique : vers une renaissance humaniste.
 - Utopie économique : modèle de développement alternatif.
 - Utopie géopolitique : nouveaux rapports Nord - Sud.
- Pas forcément... On peut aussi choisir de rechercher quel est le sens à donner à ces utopies sur le terrain en se fixant des objectifs à atteindre !

Définition de l'Agenda 21

L'ORIGINE DU CONCEPT

Après le Sommet pour la Terre, le rapport intitulé "Notre avenir à tous" devient le "Rapport Brundtland".

Comme on inscrit ce que l'on doit faire dans son agenda, 178 pays inscrivent le développement durable dans leurs programmes et adoptent un plan d'action global pour le 21^e siècle : l'Agenda 21 est né.

QUELLES SONT SES RÉFÉRENCES SPATIALES ?

On est passé de : "Penser globalement pour agir localement" à "Penser localement pour agir globalement", ce qui est mieux.

L'AGENDA 21 D'ÉTABLISSEMENT

C'est un programme d'action destiné à renforcer la prise en compte du développement durable dans un établissement. L'Agenda 21 doit être élaboré avec la participation de chacun.

LES OBJECTIFS D'UN A21 ?

C'est améliorer les performances environnementales, mais aussi économiques et sociales de votre établissement ou de votre site pédagogique.

Ce n'est pas la mise en place du tri des déchets de manière isolée (par exemple).

Il faut que l'action intègre aussi des composantes économiques (valorisation d'un compost, par exemple) et sociales (concertation, participation,...).

Exemple de l'alimentation

L'Agenda 21 peut se donner pour objectif de :

- Renforcer la part de l'agriculture locale et de saison
- Réduire la quantité de produits non-consommés
- Maîtriser la quantité de déchets et d'emballages
- Faire l'apprentissage d'une alimentation équilibrée
- Organiser des dégustations de cuisine du monde
- Contribuer à la solidarité alimentaire localement
- Soutenir une action de lutte contre la faim

L'ÉTAT D'ESPRIT D'UNE DÉMARCHE A21

Transparence - Partage de l'information - Concertation - Ancrage dans la durée - Responsabilité individuelle et collective - Transversalité -

• La transparence et le partage de l'information

Le personnel et les visiteurs agissent à partir du moment où ils comprennent ce que représentent vraiment les enjeux du développement durable dans l'établissement. Quelle information doit-on partager ?

- Consommation de l'établissement
- Qui est responsable de quoi ?
- Coût des décisions prises
- Succès et freins rencontrés

Les pilotes de l'Agenda 21 doivent organiser les conditions de partage et d'accessibilité de l'information !

IDÉES, CONSEILS

Des "éco-délégués"

Personne volontaire, élue pour un an. L'éco-délégué fait le lien entre le personnel et le comité de pilotage. Il propose des actions. Il fait remonter des propositions, des interrogations, des critiques,... Grâce à lui, le personnel est tenu informé.

À propos de la concertation

- L'équipe d'animation permet de définir des cadres et les opportunités pédagogiques.
- Conseil d'Administration permet la validation des enjeux.

• Responsabilité individuelle et collective

La responsabilité est l'un des principes fondateurs du développement durable. Elle donne une vision positive du rôle de chacun et de tous et permet aux élèves de disposer d'une capacité :

- D'expression
- De proposition
- D'intervention sur leur quotidien
- D'arbitrage (individuel ou collectif)

On veillera à expliquer les différents niveaux de responsabilité à l'œuvre (établissement, fournisseurs, collectivité,...) !

• La concertation

C'est un principe qui exclut toute démarche imposée : toute décision est fondée sur la concertation entre les différents acteurs. L'agenda 21 est un révélateur de désir de dialoguer, d'agir, de contribuer au progrès et de s'ouvrir au monde.

La concertation doit reposer sur un cadre précisant les conditions d'échanges et de prise de décisions !

• L'ancrage dans la durée

Le développement durable interroge l'impact de nos comportements sur les générations futures. De ce fait, il introduit la prise en compte du long terme : "Quelles conséquences auront nos nouveaux comportements et nos actions dans 5, 10, 15 ou 20 ans ?"

L'emboîtement des échelles est temporel, mais il est aussi spatial : quels impacts auront nos actions sur l'école, la commune, la planète ?

• La transversalité

La transversalité des enjeux du développement durable (environnement, économie, culture) invite au décroisement et à l'interdisciplinarité. L'agenda 21 permet d'approcher la complexité...

Par exemple, la pauvreté est un des facteurs de dégradation de l'environnement.

L'agenda 21 n'est pas un catalogue de mesures sectorielles !

UN AGENDA 21, COMMENT ÇA MARCHE ?

La démarche consiste à identifier les enjeux de l'établissement et à fixer les grands axes de progrès pour les années à venir.

Il faut ensuite définir un 1^{er} plan d'action Agenda 21 sur une période pertinente. Ce premier plan apporte des réponses aux axes de progrès. Plan après plan, l'établissement atteindra progressivement ses objectifs.

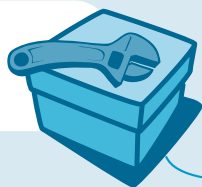
7 PAS VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE...

- 1- Impulser la démarche
- 2- Organiser le pilotage
- 3- Réaliser les diagnostics
- 4- Définir des axes de progrès
- 5- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action
- 6- Évaluer
- 7- Pérenniser

Pour avoir le détail de cette démarche et de ces 7 pas, cf. la fiche technique N°4 "Un A21 pour mon site".

Rédiger et lancer l'Agenda 21

- L'A21 est généralement rédigé par le comité de pilotage.
- Si possible, il est intéressant de se faire appuyer par les services techniques de la municipalité.
- Penser à utiliser les "artistes" présents dans le personnel !
- Réaliser un événement de lancement & faire une signature officielle.



boîte à outils

site internet (liste non exhaustive)

www.unesco.org/education/desd
 www.developpement-durable.net
 www.sommetjohannesburg.org
 www.comitez1.org

Site de l'UNESCO
 Actualité du développement durable
 Sommet Mondial pour le Développement Durable
 Site du Comité 21

contacts (liste non exhaustive)

MARIE LIEGEOIS *Chargée de mission, CPIE des Pays de l'Aisne*

33, rue des Victimes de Comportet - 02 000 MERLIEUX

Tel : 03 23 80 03 03 - Fax : 03 23 80 13 63 - mail : m.liegeois@cpie-aisne.com

bibliographie (liste non exhaustive)

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- BARRUÉ-PASTOR M., BERTARND G., (2000). Les temps de l'environnement, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 544 p.
- BRUNEL S. (2004). Le développement durable. Paris, PUF, Que Sais-Je ? 128 p.
- CAMÉRINI C. (2001). Les fondements épistémologiques du développement durable. Entre physique, philosophie et éthique. Paris, l'Harmattan, 142 p.
- CHASSAGNE P. (2002). Développement durable. Pourquoi Aix-en-Provence, Edisud, 189 p.
- CMED (Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, 1989). Notre avenir à tous (rapport Brundtland 1987), Montréal, Édition du Fleuve.
- SAQUET A.M. (2003). Atlas mondial du développement durable. Paris, éditions Autrement.

L'AGENDA 21

- COLLECTIF (2005). De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable. Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire. Paris, Comité 21, 104 p.
- SERRE N. (2006). L'Agenda 21 pour un établissement éco-responsable. Paris, Hachette Éducation, 160 p.

* Vous souhaitez adhérer au RSP...

Vous gérez un site offrant, régulièrement ou ponctuellement, une pédagogie à l'environnement (et plus globalement au développement durable) avec l'existence réelle d'activités pédagogiques (animations, sorties) réalisées par un intervenant identifié et reconnu ?

Vous avez un projet de valorisation pédagogique d'un site ? Il suffit simplement au gestionnaire de site de remplir un questionnaire d'adhésion. Votre candidature est alors décidée conjointement par le CPIE des Pays de l'Aisne et le Conseil Général de l'Aisne au regard du cahier des charges.

FICHES TECHNIQUES

- Fiche technique N°1 : "Sécurité et accueil de groupes", Formation 2005.
- Fiche technique N°2 : "Financements et montage de projet pédagogique", Formation 2006.
- Fiche technique N°3 : "Accueil du public handicapé", Formation 2007.
- Fiche technique N°4 : "Un Agenda 21 pour mon site", Formation 2008.

FICHES THEMATIQUES

- Fiche thématique N°1 : "Perceptions et représentations de la nature", Journée d'échange 2008.
- Fiche thématique N°2 : " Développement Durable et Agenda 21", Formation 2008.

Téléchargeables sur le site Internet du RSP : <http://www.cpie-aisne.com/sites>

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
 33, rue des Victimes de Comportet - 02000 MERLIEUX
 Tél : 03 23 80 03 03 - Fax : 03 23 80 13 63
 site internet : www.cpie-aisne.com
 e.mail : cpie@cpie-aisne.com

Conception et réalisation : CPIE des Pays de l'Aisne, 2007
 Conception graphique : TV & CO Communication

L'animation du Réseau de Sites Pédagogiques reçoit un soutien du Conseil Général de l'Aisne.

